**PREAMBULE**

***Un bassin de la Dordogne marqué par la présence des barrages***

La Dordogne figure parmi les cours d'eau emblématiques d'Europe. Sa vallée forme un territoire remarquable par son caractère identitaire, qui peut se résumer triplement : une nature encore préservée, une histoire et un patrimoine culturel exceptionnels et un art de vivre marqué par l'empreinte de la rivière.

Au milieu du siècle dernier, cette rivière et son bassin versant ont été équipés d’une des plus grandes chaînes de barrages, qui en fait le deuxième outil de production hydroélectrique national. Mais aujourd’hui, la Directive Cadre sur l’Eau (DCE) impose d’ambitieux objectifs de reconquête et de préservation de l’eau et des milieux aquatiques. Avec une attractivité, une économie et un développement du bassin qui reposent largement sur le tourisme, l’agriculture, les paysages et la qualité du cadre de vie offerts par la rivière Dordogne et ses affluents, les barrages et leurs modalités de gestion sont mis en cause, par leurs incidences sur les écosystèmes et les usages de l’eau :

- grâce à un impressionnant stock d’eau dans les réservoirs du bassin amont, le fonctionnement des chaînes de barrages artificialise le débit de la Dordogne et génère des éclusées, fortement perturbatrices pour les usages et l’écologie de la rivière ;

- les ouvrages sont à l’origine d’impacts sur la qualité des eaux, la circulation des poissons migrateurs, la diversité et la qualité des habitats aquatiques ;

- ils menacent globalement la biodiversité qui a pourtant prévalu au classement Natura 2000 de la vallée de la Dordogne ;

- ils pénalisent les usages de loisirs et toute une partie du développement économique de la vallée.

C’est globalement l'attractivité du bassin de la Dordogne qui en souffre et il importe d’améliorer l’intégration de l’activité hydroélectrique sur ce territoire à haute valeur environnementale.